



Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Avenant n°1 au Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

représentée par Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président, autorisé par la délibération n° **GDXX/21** du Conseil Communautaire à contracter le présent avenant, ci-après désignée « le Grand Dole »,

D'une part,

et

L'Etat,

représenté par Monsieur David PHILLOT, préfet du département du Jura, ci-après désigné « l'Etat »,

D'autre part,

VU la signature du contrat de relance et de transition écologique signé par ces deux parties le 2 septembre 2021,

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du 28 octobre 2021 approuvant le présent avenant,

il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le CRTE du Grand Dole a été approuvé lors du conseil communautaire du 29 juin 2021 par délibération n° GD47/21 et a depuis été signé avec les services de l'Etat le 2 septembre 2021.

Le CRTE est un contrat d'une durée de 6 ans, modifiable par avenant en cas de besoin de modification, d'ajout ou d'ajustement des différents projets.

Il est aujourd'hui nécessaire d'apporter un premier avenant :

- Afin de confirmer la Société Publique Locale Grand Dole Développement 39 comme maître d'ouvrage du projet « Marché de Partenariat de Performance Énergétique – écoles, accueil, extra et périscolaires de Dole », conformément à la décision du conseil municipal n° 21.27.09.89 de la Ville de Dole ;
- Ainsi que d'ajouter et de compléter une nouvelle fiche action dans l'Axe *Attractivité et Rayonnement du Territoire* : « Développer l'offre d'enseignement supérieur ».

Article 2 : Modifications apportées à l'annexe 1 - Orientations stratégiques et fiches actions pour 2021 - 2026

2.1 Modification du projet « Marché de Partenariat de Performance Énergétique – écoles, accueil, extra et périscolaires de Dole »

Conformément à la décision n° 21.27.09.89 prise par le conseil municipal de la Ville de Dole le lundi 27 septembre 2021, la Société Publique Locale Grand Dole Développement 39 est officiellement désignée comme maître d'ouvrage du projet de *Marché de Partenariat de Performance Énergétique – écoles, accueil, extra et périscolaires de Dole*, inscrit à la page 32 de l'annexe 1 du CRTE du Grand Dole.

Le projet modifié est présenté en annexe A à ce présent avenant.

2.2 Ajout d'une nouvelle fiche action dans l'axe *Attractivité et Rayonnement du territoire*

Conformément à ses objectifs d'accueillir de nouvelles filières d'enseignement supérieur sur son territoire, le Grand Dole souhaite ajouter une fiche action spécifique sur ce sujet dans le développement de son orientation stratégique d'attractivité et rayonnement du territoire.

Le titre de cette nouvelle fiche action est : *Développer l'offre d'enseignement supérieur*.

Elle sera développée entre les actions *Faire émerger une culture environnementale sur le territoire* et *Lutter contre les pollutions visuelles*.

2.3 Ajout d'un nouveau projet dans la fiche action *Développer l'offre d'enseignement supérieur*

La Ville de Dole souhaite ajouter un nouveau projet dans la fiche action *Développer l'offre d'enseignement supérieur* présente dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Grand Dole.

En effet, un partenariat entre la Ville de Dole et l'Université de Bourgogne-Franche-Comté est en cours de mise en place afin d'accueillir de nouvelles filières d'enseignement supérieur à Dole. La Ville devrait alors trouver et aménager les locaux pour accueillir ces deux nouvelles filières et leurs étudiants.

Ce nouveau projet s'intitule : « Création d'un pôle d'enseignement supérieur ».

La fiche action complétée avec ce nouveau projet est ainsi présentée en annexe B de ce présent avenant.

Article 3 : Modifications apportées à l'annexe 2 – Maquette financière des projets 2021- 2022

La maquette financière des projets 2021-2022 présentée en annexe 2 du CRTE signé le 2 septembre 2021, est ainsi modifiée pour ajouter le nouveau projet de la Ville de Dole « Création d'un pôle d'enseignement supérieur ».

La modification du maître d'ouvrage du projet de *Marché de Partenariat de Performance Énergétique – écoles, accueil, extra et périscolaires de Dole* n'implique aucune modification de son coût prévisionnel dans la maquette financière.

La maquette financière mise à jour est ainsi présentée en annexe C de ce présent avenant.

Article 4 : Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature.

Article 5 : Autres

Les autres articles et annexes du contrat initial restent inchangés.

Fait à Dole, le XXX

Pour Le Grand Dole,

Le Président, Jean-Pascal FICHERE

Pour l'Etat,

Le Préfet du Jura, David PHILOT

Annexe A – modifications du maître d'ouvrage pour le projet MPPE

Fiche action : Rénover les bâtiments publics (efficacité énergétique)

Les rénovations citées ci-dessous ont toutes pour objectif d'obtenir une meilleure isolation thermique et énergétique des bâtiments publics. La baisse des consommations d'énergies qui devraient en découler contribuent aux ambitions du PCAET du Grand Dole et de la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France.

Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation de cette action sont les suivants :

- Économies d'énergies réalisées (kWh)
- Estimation de la surface de classe / espace loisirs par enfant

MODERNISER LE PARC SCOLAIRE

Projet 1 : Marché de Partenariat de Performance Énergétique – écoles, accueil, extra et périscolaires de Dole

Maître d'ouvrage : SPL Grand Dole Développement 39

Démarrage de l'action : Décembre 2021

Coût prévisionnel de l'opération : 16 500 000 € HT

Objectifs :

Dans la continuité des regroupements et réhabilitation des écoles Jeanne d'Arc / Pointelin d'une part, Wilson / Rockefeller / Commarnds d'autre part, la Ville de Dole souhaite poursuivre la rénovation de son parc scolaire, avec un objectif de réduire de 30% à 60% la consommation d'énergie des bâtiments ainsi rénovés.

Ce vaste programme de rénovation concernerait ainsi :

- L'école Saint-Exupéry et la crèche Les Petits Loups
- L'école de la Bedugue
- L'école du Poiset
- L'école Beauregard
- L'école Rochebelle

Pour mener à bien cette opération, une étude a été confiée au bureau d'études SEMAPHORES, visant à :

- Analyser les différents montages opérationnels envisageables pour porter les travaux de rénovation énergétique
- Effectuer une analyse budgétaire et financière détaillée
- Analyser et modéliser, le cas échéant, le plan d'affaires de la structure dédiée, d'un point de vue économique et financier, et en valider la pertinence sur le plan économique

Cette étude a permis d'identifier le recours à un marché de partenariat de performance énergétique (MPPE), conclu avec la SPL Grand Dole Développement 39, comme étant la solution la plus adaptée au contexte économique, technique, juridique et financier de la Ville de Dole.

Ce marché de partenariat de performance énergétique (MPPE) aurait pour objet de confier à la SPL Grand Dole Développement 39 le financement de l'opération, les études de conception et la réalisation des travaux de rénovation patrimoniale et énergétique, l'exploitation technique, l'entretien, la maintenance et le gros entretien renouvellement (GER) des installations et équipements techniques concourant à garantir la performance énergétique des écoles et groupes scolaires identifiés.

Ce montage a été validé par la décision n°21.27.09.89 du conseil municipal de la Ville de Dole le 27 septembre 2021.

Annexe B – Ajout d’une nouvelle fiche action et d’un projet dans l’axe *Attractivité et Rayonnement du Territoire*

Fiche action : Développer l’offre d’enseignement supérieur

349 établissements industriels sont identifiés sur le territoire du Grand Dole, représentant plus de 5300 salariés. Les principaux secteurs d’activité représentés sont la chimie, l’industrie agro-alimentaire, la microtechnique, la micromécanique, ou encore la plasturgie, et on compte parmi ces établissements des PME comme des antennes de grands groupes internationaux. On observe cependant une inadéquation entre l’offre et la demande d’emploi sur le territoire en termes de qualifications : le Grand Dole œuvre pour proposer sur le territoire une offre de formation correspondant aux besoins des entreprises en moyens humains qualifiés.

En parallèle, accueillir de nouvelles filières d’enseignement supérieur augmente l’attractivité du territoire envers les jeunes, étudiants et jeunes actifs.

Les indicateurs retenus pour le suivi et l’évaluation de cette action sont :

- Le nombre de filières d’enseignement supérieur proposées sur le territoire
- Le nombre total annuel d’étudiants inscrits dans ces filières
- Le nombre annuel de réunions des membres de *DoleSup*

Projet 1 : Création d’un pôle d’enseignement supérieur

Maître d’ouvrage : Ville de Dole

Démarrage de l’action : 2021

Coût prévisionnel de l’opération : 1 000 000 € HT

Objectifs :

Très engagées dans le développement de l’enseignement supérieur, pour enrichir l’offre déjà existante sur le bassin, la Ville de Dole et la Communauté d’Agglomération du Grand Dole ont tissé des liens étroits avec de nombreux acteurs comme l’Université de Franche-Comté (UFC) ou le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), tous deux convaincus de la pertinence du développement de l’offre.

L’évolution des pratiques, l’implantation de nouvelles entreprises dans le bassin, tout comme la réflexion sur les filières déjà existantes, ont conduit l’Université de Franche-Comté à proposer l’ouverture à Dole de deux départements de l’IUT Centre Franche-Comté :

- Un BUT (diplôme en 3 ans) Packaging, Emballages et Conditionnement (PEC) : qui ouvrirait sa première promotion dès la rentrée 2022 ;
- et d’un BUT Statistiques et Informatique Décisionnelle (STID) à la rentrée 2023.

Les besoins en locaux de ces deux formations ont pu être estimés à 1500 m², dont un plateau technique dès 2022 pour le BUT PEC.

L’existence de formations d’ores-et-déjà dispensées à Dole par le CNAM, via des conventions avec le Lycée Charles Nodier, ainsi que la sélection du dossier présenté par la Ville de Dole dans le cadre de l’Appel à Manifestations d’Intérêts « Au cœur des Territoires » et dont l’objectif était la création de nouvelles formations en adéquation, là-aussi, avec les besoins du bassin d’emploi, ont conforté l’idée de la Ville de Dole de créer un pôle commun d’enseignement supérieur au sein duquel ces acteurs pourraient cohabiter.

Le bâtiment de La Charité correspond parfaitement aux critères recherchés : il est situé sur une entrée de centre-ville, dispose de places de parking à proximité et est également desservi par les transports en commun, et il se trouve à proximité immédiate de nombreuses infrastructures telles que la gare SNCF, le foyer de jeunes travailleurs, le nouveau complexe aquatique et sportif, théâtres, cinéma, etc. qui peuvent toutes facilement être rejointes à pieds, en maximum 20 minutes pour les plus éloignées.

Ancien internat du Lycée Charles Nodier, une partie du bâtiment sert toujours à l’établissement de salles d’examen, de réunions, ou autres. Certains travaux sont à envisager, en lien avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, afin de permettre la cohabitation des trois structures dans les meilleures conditions tout en pensant, à cette occasion à un plan ambitieux de rénovations énergétiques de ce bâtiment historique du XVII^{ème} siècle.